

COMMUNE DE GIRONDE SUR DROPT

DELIBERATION

SEANCE DU 21 DECEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le vingt et un décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de GIRONDE SUR DROPT, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur BOS.

Date de la convocation : 16 décembre 2015

Mr MOUTIER Philippe a été nommé secrétaire de séance.

Présents : Mmes BENTEJAC, BERGADIEU, CHIAPPA, PLUMAUGAT, TEYSSANDIER, MM BOS, BEYRIE, COMBE, DUPUY-CHAUVIN, MOUTIER, SERVANTIE-LACROIX, TORRENTE.

Absent ayant donné pouvoir : Mme CASAGRANDE (Mr BEYRIE)

Absents : Mme LIZOLA, Mr FLAZINSKA

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint, il demande à l'assemblée de signer le procès-verbal de la séance précédente.

L'ordre du jour étant le suivant :

1 – *Modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme*

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles

L 110, L121-1, L 123-13-1, L 123-13-2, L 123-13-3.

Vu la délibération du 16 novembre 2015 prescrivant une modification simplifiée du PLU.

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du conseil municipal du 16 novembre 2015 une procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) avait été engagée.

Il informe qu'il est nécessaire d'apporter des précisions concernant la zone UA :

Il y a lieu d'exonérer les constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif des règles d'implantation par rapport aux voies et emprises publiques (article UA 6) et par rapport aux limites séparatives (UA 7).

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à apporter ces précisions à la modification simplifiée n°1 du PLU votée en séance du 16 novembre 2015.

2 – Contrat de maintenance Dalkia

Monsieur le Maire rappelle que les différents problèmes techniques et financiers rencontrés depuis saisons sur notre réseau de chaleur, nous ont amené à réaliser un pré-diagnostic. La solution proposée aujourd'hui serait de déléguer la maintenance à la société Dalkia (groupe EDF), spécialiste dans le domaine, à compter du 1er janvier 2016, pour un montant annuel 23980,04 € HT, qui devrait permettre dans le temps de baisser les coûts de fonctionnement et d'avoir une meilleure rentabilité du réseau.

Le conseil municipal conscient des problèmes rencontrés sur le réseau, accepte à l'unanimité cette proposition et charge le maire de signer le contrat de maintenance.

3 – Création au tableau des effectifs d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet

Le conseil municipal,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux ;

Vu les décrets n° 87-1107 et 87-1108 du 30 décembre 1987 modifiés relatifs à la rémunération et à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C ;

Vu notamment l'article 34 de la loi précitée ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE

- la création au tableau des effectifs de la commune d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet, rémunéré conformément à la nomenclature statutaire des décrets susvisés ;
- ledit poste est créé à compter du 1^{er} février 2016 ;
- L'inscription des crédits correspondants au budget de la commune ;

4 – Mise à jour des tableaux de la voirie communale

Monsieur le Maire propose la mise à jour de l'ensemble des tableaux de classement de voirie communale et informe que cette mise à jour nécessite un changement de numérotation ou de catégorie pour les voies communales et chemins ruraux suivants :

CHEMINS RURAUX EN VOIES COMMUNALES :

- **CR n°11** : Part de la RD126, passe au lieu-dit « Garrigues » et aboutit à la VC n°17 (devient la **VC n°7**).
- **CR n°12** : Part de la RD126 et aboutit à la VC n°17 au pont de Sadirac (devient la **VC N°2**)
- **CR n°13** : Part de la rue Pierre Gemin et aboutit à la RD126 (devient **rue n°10**)
- **CR n°6** : Part de la VC n° 17 et aboutit à la D126 (devient **VC n°6**)

VOIES COMMUNALES EN CHEMINS RURAUX :

VC N°7 : du pont de la voie ferrée jusqu'à la Garonne (devient *CR n°11*)

NOUVELLE NUMEROTATION COMME SUIT :

VC n°1 (ancienne VC n°8)

VC n°2 (ancien CR12)

VC n°3 (ancienne VC n°24)

VC n°6 (ancien CR n°6)

VC n°7 (ancien CR n°11, ancienne VC n°20)

VC n°8 : voie nouvelle créée

VC n°9 : voie nouvelle créée (Ruisseau Fontaine)

VC n°10 : voie nouvelle créée (Lotissement Les Vignes)

VC n°11 et 11 bis : voie nouvelle créée (Hameau de Frimont)

VC n°12 et 12 bis : voie nouvelle créée (Lotissement La Chandelière)

VOIES COMMUNALES A CARACTERE DE RUE :

N°1 : Rue des Tanneries

N°2 : Rue Pierre Gemin

N°3 : Rue Maxime Lafourcade

N°4 : Rue André Dupuy Chauvin

N°5 : Rue de la République

N°6 : Rue de l'Eglise

N°7 : Rue de Beausoleil

N°8 : Rue de Chantilly

N°9 : Rue de Lassime

N°10 : Rue Sainte Pétronille

N°11 : Voie des Tanneries

N°12 : Voie de l'Eglise

N°13 : Voie du Presbytère

PLACES PUBLIQUES :

1 Place de La République

2 Place de la Gare

3 Place de Virecourt

4 Place du 19 Mars 1962

Transfert au 1^{er} janvier 2016 de la voirie communale à la voirie intercommunale de la Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde de la VC 13 (part de la rue n°8 dite « Chantilly » et aboutit à la RD9e1).

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces propositions et félicite le travail effectué par Mr Beyrié (conseiller municipal chargé de la voirie) et charge le maire des démarches nécessaires.

5 – Décisions modificatives

Virement de crédits – budget communal

Le Maire expose au conseil municipal que les crédits prévus à certains chapitres du budget sont insuffisants et qu'il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits suivants :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2313-129 : bâtiments communaux	15000.00 €	
D 2315-146 : voirie		15000.00 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

Vote de crédits supplémentaires – budget communal

Le Maire expose au conseil municipal que les crédits prévus à certains chapitres du budget sont insuffisants et qu'il est nécessaire d'ouvrir de nouveaux crédits :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 10226 : Taxe d'aménagement		1600.00 €
R 10222 : FCTVA		1600.00 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

6 - Vente bâtiment rue André Dupuy-Chauvin à Gironde Habitat

Monsieur le Maire informe que Gironde Habitat souhaiterait réaliser un projet d'aménagement et de création de logements dans le bâtiment communal attenant à la nouvelle médiathèque intercommunale (ancien "Mac Mau").

Le Conseil Municipal après débat sur la nature du projet, sur l'intérêt de poursuivre le réaménagement de la rue André Dupuy-Chauvin, accepte à l'unanimité de confier cette réalisation à Gironde Habitat, accepte la vente de ce bâtiment pour un montant de 31000 € et charge le Maire des démarches nécessaires.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22 h 10 et ont signé les membres présents.